

Arts en Scène - saison 2024-2025

Grille tarifaire des ateliers tout public

L'inscription aux ateliers est annuelle. La cotisation annuelle peut être fractionnée en 3 ou 10 fois (facilités de règlement). Les ateliers ont lieu de septembre à fin mai ou début juin. Les échéanciers de règlement de la cotisation annuelle se déroulent **d'octobre à juillet** (ou de **novembre à août** en cas d'inscription plus tardive).

ateliers de 3 h tout niveau (théâtre, clown, voix et chant)*	type de tarifs	par mois (sur 10 mois)	par trimestre (3 trimestres)	cotisation annuelle
	TP	56,50	188,33	565
	TR	50,90	169,67	509
	TSR1	48,00	160,00	480
	TSR2	45,20	150,67	452
	TA	53,70	179,00	537

ateliers de 3 h approfondissement (théâtre)*	type de tarifs	par mois (sur 10 mois)	par trimestre (3 trimestres)	cotisation annuelle
	TP	67,50	225,00	675
	TR	60,80	202,67	608
	TSR1	57,40	191,33	574
	TSR2	54,00	180,00	540
	TA	64,10	213,67	641

ateliers de 1 h 30 tout niveau (danse)*	type de tarifs	par mois (sur 10 mois)	par trimestre (3 trimestres)	cotisation annuelle
	TP	33,00	110,00	330
	TR	29,70	99,00	297
	TSR1	28,10	93,67	281
	TSR2	26,40	88,00	264
	TA	31,40	104,67	314

ateliers de 1 h 30 approfondissement (danse)*	type de tarifs	par mois (sur 10 mois)	par trimestre (3 trimestres)	cotisation annuelle
	TP	34,50	115,00	345
	TR	31,10	103,67	311
	TSR1	29,30	97,67	293
	TSR2	27,60	92,00	276
	TA	32,80	109,33	328

** Tous les ateliers durent 3 heures par semaine sauf la danse contemporaine (1h30) et ont lieu de septembre à fin mai ou début juin. Il y a deux ateliers d'approfondissement en théâtre et danse (voir la spécificité des ateliers sur le site).*

NOTE EXPLICATIVE

Tous les montants sont exprimés en euros. Les activités sont réservées aux adhérent-e-s. L'adhésion annuelle à l'association obligatoire (30 euros) n'est pas comprise dans les tarifs ci-dessus.

Types de tarifs :

TP : **tarif plein**

TR : **tarif réduit** : -10 % pour les étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA, personnes de la même famille inscrites au même atelier

TSR1 : **tarif solidaire 1** : -15 % si quotient familial < 700 euros

TSR2 : **tarif solidaire 2** : -20 % si quotient familial < 400 euros

TA : **tarif adhérent intensif** : -5 % en cas réinscription d'une année sur l'autre.

Pour l'inscription à 2 ateliers, 10% de réduction sur votre cotisation des 2 ateliers.